

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.031

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27 (1 ne prend pas part au vote)

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SPORTIVES**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 20 janvier 2012, a proposé l'attribution de plusieurs subventions sportives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 450,00
- ECOLE LOUIS BOUCHET	250,00
- USEP ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE (LES MINUSEPIENS)	250,00
- ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	250,00
- ECOLE MATERNELLE JULES FERRY (ADCS OCCE 17)	250,00
- ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY (ADCS OCCE 17)	250,00
- ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	400,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE EMILE ZOLA	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI DUNANT	550,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE	850,00
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN ROYAN	850,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPEDANTES	74 650,00
- CENTRE MEDICO SPORTIF ROYAN COTE DE BEAUTE	8 000,00
- APR ASSOCIATION DES PLAISANCIERS	7 000,00
- CLUB DE TIR LES MOUETTES	17 500,00
- ACCA DE ROYAN	700,00
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	2 000,00
- SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	4 000,00
- GV ROYANNAISE	500,00
- 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE	1 500,00
- SHIN BUSHIDO	1 000,00
- 17 SOUPAPES	1 000,00
- ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ROYAN ATLANTIQUE	2 000,00
- SPIDE	500,00
- UNION DE LA BOULE ROYANNAISE	500,00
- ROYAN PETANQUE	500,00

- L'ENFANT & L'EAU	450,00
- DEFI DES PORTS DE PECHE DE ROYAN	20 000,00
- ROC HALTEROPHILIE	6 000,00
- MODEL CLUB DE LA COTE DE BEAUTE	1 500,00

ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	111 800,00
- UNION ROC OMNISPORTS	7 600,00
- AROC RIDERS	3 600,00
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	3 600,00
- BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	2 000,00
- ROC BASKET	6 500,00
- ROC BOXE	6 500,00
- COTE DE BEAUTE CYCLISME	3 500,00
- ROC CYCLO	1 500,00
- ROC ESCRIME	7 000,00
- ROC JUDO	4 500,00
- ROC KARATE	1 000,00
- ROC NATATION	14 500,00
- ROC PELOTE BASQUE	2 500,00
- ROC PLONGEE	3 500,00
- SQUASH CLUB ROYANNAIS	12 500,00
- ROC TENNIS	4 000,00
- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS	1 500,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	4 000,00
- LES ARCHERS DU ROC	2 000,00
- LES MOUETTES DE ROYAN (GYM & TWIRLING)	11 000,00
- SHRCB SOCIETE HIPPIQUE ROYAN	1 000,00
- SPORT POUR TOUS	1 000,00
- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	2 000,00
- ROYAN VTT RANDO	1 000,00
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	1 000,00
- ENTENTE BADMINTON ROYAN ST GEORGES	500,00
- OLYMPIQUE DE ROYAN CLUB DE FUTSAL	1 000,00
- TOURNOI DE L'OCEAN	1 500,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD